



# Emprise au sol & transformation d'un ancien bâtiment

Par hap, le 29/07/2014 à 21:06

Bonjour,

Je souhaiterais transformer un ancien hangar existant en logements mais l'emprise au sol actuelle du bâtiment dépasse celle autorisée par le récent PLU pour une [s]nouvelle [s]construction.

? Est-ce un motif de refus de permis?

Ou bien s'agissant d'une transformation (changement de destination) et non d'une construction totalement nouvelle, la règle concernant l'application du C.E.S est-elle différente?

Dans l'attente d'une réponse afin de savoir si mon projet a une chance de voir le jour.